**REGLEMENT**

*Article 1* : L’inscription au Run and Bike de Malpas du 2 Octobre 2022 est ouverte à toutes les catégories à partir de poussin (8 ans) pour l’épreuve famille, à partir de 10 ans pour l’épreuve jeunes, benjamins (12 ans) pour l’épreuve XS et cadette cadets (16 ans) pour l’épreuve Sprint avec obligation pour les mineur(e)s de présenter une autorisation parentale.

Obligation de présenter, le jour de l’épreuve à la table des retraits des dossards, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive en compétition de run and bike de moins d’un an à la date de l’épreuve (cf. : code de la santé publique-Art L 3622-2) ou licence FFTRI en cours de validité.

*Article 2 :* Assistance et accompagnement interdits sous peine de disqualification. L’organisation se réserve le droit d’empêcher le départ d’un concurrent en cas d’utilisation d’un vélo susceptible d’entamer l’intégrité physique de leur utilisateur ou d’autres concurrents (freins défectueux,…)

*Article 3* : Les chemins et les routes ouverts à la circulation : respect du code de la route.

*Article 4 :* Le port du casque à coque rigide, jugulaire attachée est obligatoire sur le vélo. Port du dossard devant. Les binômes doivent rester dans un rayon de 10m maximum. Ils doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle et les 100 derniers mètres de la course côte à côte (voir RG)

*Article 5* : Le départ de l’épreuve **Animation** sera donné le dimanche 2 Octobre 2022 à 11h30, l’épreuve **Jeunes à 14h , l’épreuve XS** à 14h20 et l’épreuve **SPRINT** à 15h30 devant le stand de tir de Beaulieu.

En cas de force majeure, l’organisation se réserve le droit de décaler ces horaires. Le briefing aura lieu ¼ d’heure avant chaque épreuve : briefing obligatoire pour tous les concurrents.

Distribution des dossards à partir de 10h à la salle des fêtes de Malpas

*Article 6* : Les inscriptions et retrait des dossards seront clos 30 minutes avant le départ de l’épreuve.

*Article 7 :* Remise des prix à partir de 17h30

*Article 8 :* Inscriptions

Les modalités d’inscription et de participation au Run and Bike de Malpas, respectent à la loi relative à la protection de la santé des sportifs. Les licenciés en triathlon, cyclisme ou en en athlétisme (FFTRI, FFA ou FFC) doivent noter impérativement le nom du club, de la fédération et de leur numéro de licence en cours de validité sur le bulletin d’inscription.

**Les licences et les certificats médicaux seront présentès obligatoirement le jour de l’épreuve à la table de retraits des dossards.**

Run and bike **famille** : 10 Euros par équipe

Run and bike Jeunes : 15 Euros par équipe pour licenciés FFTRI, sinon 19 euros

Run and bike **XS:** 20 Euros par équipe par équipe pour licenciés FFTRI, sinon 24 euros

Run and bike **SPRINT** : 30 Euros par équipe pour licenciés FFTRI, sinon 35 euros

Les inscriptions se feront via internet « chronopuces » ou sur place avec une majoration financière (sauf épreuve animation)

Renseignements : triathlon.lepuyenvelay@gmail.com

Pascal Auger : 06.07.96.50.75 - Jacques Mosser : 06.61.51.14.89

Les droits d’inscription restent intégralement acquis en cas de désistement d’un participant. Pas de retrait des dossards avant 10h.

*Article 9* : L’organisation se réserve le droit, en cas de force majeure, de modifier ou d’annuler l’épreuve. Dans ce dernier cas, les frais d’engagement seront remboursés aux concurrents inscrits, hormis des frais fixes de traitement des dossiers d’inscription de 5 euros par concurrent (sauf pour les épreuves avenir : 0 euro sera retenu)

*Article 10* : L’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident, chute, insuffisance physique, perte, vol, détérioration de matériel ou d’équipements individuels avant, pendant et après la course.

*Article 11* : Les participants autorisent expressément les organisateurs du Run and Bike de Malpas à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourront apparaître, prise à l’occasion de leur participation à la course et aux cérémonies du Run and Bike de Malpas, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

*Article 12* : La participation au Run and Bike de Malpas implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.